

ACTIF CONSOLIDÉ

en milliers de DH

ACTIF	30/06/2010	31/12/2009
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	908 774	1 295 173
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 090 357	1 068 557
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	129 229	768 036
Prêts et créances sur la clientèle	24 632 664	23 944 752
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-
Actifs d'impôt exigible	37 645	21 614
Actifs d'impôt différé	-	-
Comptes de régularisation et autres actifs	860 214	777 891
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	2 802	3 538
Immeubles de placement	428 254	430 449
Immobilisations corporelles	1 087 011	987 305
Immobilisations incorporelles	23 354	26 613
Ecarts d'acquisition	208 180	96 220
Total de l'Actif	29 408 483	29 420 148

PASSIF CONSOLIDÉ

en milliers de DH

PASSIF	30/06/2010	31/12/2009
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 300 993	1 152 539
Dettes envers la clientèle	19 719 433	19 561 231
Titres de créance émis	3 450 439	4 010 709
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt exigible	40 003	23 211
Passifs d'impôt différé	217 899	165 632
Comptes de régularisation et autres passifs	1 186 303	1 059 812
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Provisions	381 832	195 394
Subventions et fonds assimilés	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-
Capitaux propres	3 111 581	3 251 620
Capitaux propres part du groupe	3 111 581	3 251 620
Capital et réserves liées	2 280 693	2 280 693
Réserves consolidées	800 669	868 508
Gains ou pertes latents ou différés	5 830	3 540
Résultat de l'exercice	24 389	98 879
Intérêts minoritaires	-	-
Total du Passif	29 408 483	29 420 148

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers de DH

RUBRIQUES	30/06/2010	31/12/2009
Résultat net	24 389	98 879
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	2 290	2 784
Ecarts de conversion	-	-
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	2 290	2 784
Réévaluation des immobilisations	-	-
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	-	-
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-	-
Total Cumulé	26 679	101 664
Part du groupe	26 679	101 664
Part des minoritaires	-	-

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

en milliers de DH

RUBRIQUES	30/06/2010	30/06/2009
1. + Intérêts et produits assimilés	967 713	971 274
2. - Intérêts et charges assimilés	(384 186)	(353 841)
3. MARGE D'INTERET	583 527	617 433
4. + Commissions (produits)	88 115	71 810
5. - Commissions (charges)	(8 095)	(513)
6. MARGE SUR COMMISSIONS	80 020	71 297
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-
8. +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	20 250	78 264
9. + Produits des autres activités	75 272	157 987
10. - Charges des autres activités	(37 563)	(109 248)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	721 507	815 733
12. - Charges générales d'exploitation	(369 682)	(353 140)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(49 312)	(45 267)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	302 512	417 326
15. Coût du risque	(280 722)	(23 908)
16. RESULTATS D'EXPLOITATION	21 791	393 418
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	329	1 002
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	14 851	(27 057)
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
20. RESULTAT AVANT IMPOT	36 970	367 364
21. - Impôt sur les résultats	(12 581)	(119 286)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
23. RESULTAT NET	24 389	248 078
24. Intérêts minoritaires	-	-
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	24 389	248 078
26. Résultat de base par action en dirham	1,1	11,4
27. Résultat dilué par action en dirham	1,1	11,2

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

en milliers de DH

FLUX DE TRÉSORERIE	30/06/10	31/12/09	30/06/09
1. Résultat avant impôts	36 970	124 289	367 364
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	49 312	96 215	45 267
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs d'acquisition et des autres immobilisations	(47 138)	229 856	(184 024)
+/- Dotations nettes aux provisions	199 701	(36 726)	(1 421)
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1 291)	(1 128)	(1 902)
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	1 111	(18 600)	(3 390)
+/- Produits/charges des activités de financement	-	-	-
+/- Autres mouvements	824	(96 155)	(78 519)
Total (2) +/- des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	203 483	171 452	(223 089)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	427 481	(92 570)	(1 983 037)
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(461 904)	551 819	1 438 426
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(96 515)	(358 964)	(3 386)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	25 025	(85 840)	302 785
+/- Impôts versés	(12 581)	(25 410)	(119 286)
+/- Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	69 407	(10 295)	(64 458)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRAL PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	300 860	284 746	79 776
+/- Flux liés aux acquisitions financières et aux participations	(189 640)	59 118	71 371
+/- Flux liés aux immobilisations de placements	-	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(46 810)	(115 014)	(102 374)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 16 à 20)	(236 449)	(55 896)	(31 002)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	109 460	(91 648)	(392 822)
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(590 271)	(446 732)	(271 414)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 21 et 22)	(480 811)	(538 381)	(664 136)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (Total des éléments D, E et F)	(386 400)	(309 731)	(615 382)

COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE

RUBRIQUES	30/06/10	31/12/09	30/06/09
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	1 295 173	1 813 165	1 604 714
Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 295 173	1 604 714	1 604 714
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-	4	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	908 774	1 303 434	989 352
Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	908 774	1 295 173	989 352
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-	8 261	-
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(386 400)	(309 731)	(615 382)

EXTRAIT DES NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

VALEURS EN CAISSE

en milliers de DH

Valeur	30 Juin 2010		31 décembre 2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	260 196	-	268 210	-
Banques centrales, CCP	648 578	-	1 026 962	-
Total	908 774	0	1 295 173	0

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

en milliers de DH

Valeur brute	Valeur 30/06/2010	Valeur 31/12/2009
Titres à revenus variables	50 676	46 540
Cotés	11 411	10 244
Non cotés	39 265	36 296
Titres à revenus fixes	1 027 281	1 010 238
Cotés	0	0
Non cotés	1 027 281	1 010 238
Autres (parts opcvn)	12 400	11 780
Total	1 090 357	1 068 557
Dont gains et pertes latents	5 830	3 540
Dont provisions pour dépréciation	365 673	317 278

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2010	Total 31/12/2009
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	-	303 938	44 172	44 172	348 110	362 571
- Comptes à vue débiteurs	-	-	243 689	34 291	277 980	119 851
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	190	-	190	74
- Crédits à l'exportation	-	-	1 157	-	1 157	1 136
- Autres crédits de trésorerie	-	-	58 902	9 881	68 783	242 510
Crédits à la consommation	-	-	770 690	770 690	770 690	705 643
Crédits à l'équipement	-	-	495 293	40	495 333	406 962
Crédits immobiliers	-	-	5 297 433	16 151 927	21 449 360	20 822 209
Autres crédits	-	-	3 967	2 589	6 556	5 055
Créances acquises par facturage	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	-	-	1 842	2 658	4 500	7 648
Créances en souffrance	-	-	1 427 456	3 280 918	4 708 375	4 834 949
Dépréciation	-	-	-	3 184 964	3 184 964	3 227 952
- Sur base individuelle	-	-	-	3 060 555	3 060 555	3 103 543
- Sur base collective	-	-	-	124 409	124 409	124 409
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	34 705	-	34 705	27 667
TOTAL	-	-	4 504 079	20 128 585	24 632 664	23 944 752

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

en milliers de DH

RUBRIQUES	Valeur brute au 30/06/2010	Valeur brute au 31/12/2009
A vue	129 580	768 801
Comptes ordinaires	115 257	151 550
Prêts et comptes au jour le jour	0	600 059
Valeurs reçues en pension au jour le jour	0	0
Autres prêts et créances	14 323	17 191
A terme	0	0
Prêts et comptes à terme	0	0
Prêts subordonnés et participants	0	0
Valeurs reçues en pension à terme	0	0
Créances rattachées	0	0
Autres prêts et créances	0	0
Total Brut	129 580	768 801
Dépréciation	-351	-765
Total Net	129 229	768 036



IMMEUBLES DE PLACEMENT

en milliers de DH

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/09	Acquisitions	Cessions	Reclassements et autres mouvements	Valeur brute au 30/06/2010	Juste valeur au 30/06/2010
Valeur brute	582 824	1 906	1 563	(4 387)	578 780	767 359
Amortissement & Dépréciation	152 375	24 524	26 374		150 526	
Net	430 449				428 254	

GOODWILL

en milliers de DH

RUBRIQUES	31/12/2009	Augmentation	Diminution	Perte de valeur de la période	Autres mouvements	30/06/2010
Valeur brute	103 766	111 960				215 726
Wafahôtel	57 443					57 443
Paradise	38 777					38 777
Les Omayades (fonds commercial)	1 083					1 083
Le Tafilalet (fonds commercial)	6 463					6 463
ITER		23 946				23 946
SITZAG		31 182				31 182
TICHKA		56 832				56 832
Cumul des pertes de valeur	7 546					7 546
Les Omayades (fonds commercial)	1 083					1 083
Le Tafilalet (fonds commercial)	6 463					6 463
Valeur nette au bilan	96 220	111 960	0	0	0	208 180

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

en milliers de DH

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2010	Total 31/12/2009
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	0	100 348	2 610 937	6 121 562	8 832 847	7 820 645
Comptes d'épargne	0	0	6 611	2 155 687	2 162 298	2 066 824
Dépôts à terme	158 620	2 879 460	2 067 504	1 507 078	6 612 662	7 210 899
Autres comptes créditeurs	0	257	50 899	493 580	544 736	633 491
Intérêts courus à payer	0	0	0	0	0	164 138
Autres dettes envers la clientèle	0	0	0	1 566 890	1 566 890	1 665 234
TOTAL	158 620	2 980 065	4 735 951	11 844 797	19 719 433	19 561 231

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de DH

Libelle	31/12/2009	Impact variation périmètre	Augmentation	Diminution	30/06/2010
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	6 503	0	0	0	6 503
Provisions pour affaires sociales	16 823	0	25	0	16 849
Provisions pour autres risques et charges	84 809	0	193 745	14 569	263 985
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	87 259	6 002	4 626	3 393	94 496
TOTAL	195 394	6 002	198 398	17 962	381 832

Ventilation des provisions		31/12/2009	30/06/2010
Court terme		0	168 000
Long terme		195 394	213 832
TOTAL		195 394	381 832

ENGAGEMENT DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

en milliers de DH

ENGAGEMENTS	30/06/2010	31/12/2009
Engagements de financements et de garantie donnés	2 177 994	2 093 541
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Crédits documentaires import	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Ouvertures de crédit confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 981 179	1 746 055
- Crédits documentaires import	121	121
- Acceptations ou engagements de payer	1 789	3 339
- Ouvertures de crédit confirmés	1 979 269	1 742 595
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	792	0
- Crédits documentaires export confirmés	792	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Garanties de crédits données	0	0
- Autres cautions, avais et garanties données	0	0
- Engagements en souffrance	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	196 023	347 486
- Garanties de crédits données	8 997	7 933
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	169 834	318 668
- Autres cautions et garanties données	165	2 630
- Engagements en souffrance	17 027	18 251
Engagements de financements et de garantie reçus	2 936 760	2 655 361
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Ouvertures de crédit confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Autres engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Garanties de crédits	0	0
- Autres garanties reçues	0	0
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 936 760	2 655 361
- Garanties de crédits	2 936 760	2 655 361
- Autres garanties reçues	0	0

COMMISSIONS NETTES

en milliers de DH

RUBRIQUES	30/06/2010			30/06/2009		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	0	8 095	(8 095)	0	-	0
Sur opérations avec la clientèle	25 387	0	25 387	1 906	-	1 906
Sur opérations sur titres	6 635	0	6 635	157	-	157
Sur opération de change	4 167	0	4 167	3 552	-	3 552
opérations de hors bilan	0	0	0	0	-	0
Prestations de services bancaires et financiers	51 926	0	51 926	66 195	513	65 682
- Produits nets de gestions d'OPCVM	0	0	0	-	-	0
- Produits nets sur moyens de paiement	19 663	0	19 663	16 786	-	16 786
- Autres	32 263	0	32 263	49 409	513	48 896
Produits nets des commissions	88 115	8 095	80 020	71 810	513	71 297

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

en milliers de DH

	30/06/2010	30/06/2009
dividendes reçus	20 887	79 740
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs disponibles à la vente	(1 115)	(250)
Dépréciation durable	(1 382)	(1 302)
Reprise de dépréciation	1 860	76
Solde des relations de couverture des instruments de couverture de la JV des AFS, lorsque l'élément couvert est cédé		
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	20 250	78 264

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en milliers de DH

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2009	Impact Variation Périmètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	Valeur brute au 30/06/2010
Valeur brute	123 040	505	1 065	0	124 610
Amortissement & dépréciation	96 428	77	4 752	0	101 256
Net	26 613				23 354

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

en milliers de DH

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc		Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2010	Total 31/12/2009
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	0	1 376	5 333	1 124	7 834
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0
- au jour le jour	0	0	0	0	0
- à terme	0	0	0	0	0
Emprunts de trésorerie	0	1 270 000	0	0	1 270 000
- au jour le jour	0	0	0	0	0
- à terme	0	1 270 000	0	1 270 000	1 080 000
Emprunts financiers	0	(17 750)	5 487	3 967	(8 295)
Autres dettes	0	12 341	0	12 341	29 826
Intérêts courus à payer	0	19 113	0	19 113	3 449
TOTAL	0	1 285 081	10 820	5 092	1 300 993

TITRES DE CREANCES EMIS

en milliers de DH

Libelle	31/12/2009	Augmentation	Diminution	30/06/2010
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-
Emprunts obligataires	1 315 911	-	434 890	881 021
Autres dettes représentées par un titre	2 550 826	-	78 633	2 472 192
Intérêts courus non échus	143 973	-	46 747	97 227
TOTAL	4 010 709	-	560 270	3 450 439

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE RECLASSE

en milliers de DH

	30/06/2009 Publié	30/06/2009 Reclassé (*)
Intérêts et produits assimilés	971 274	1 074 900
Intérêts et charges assimilés	(353 841)	(417 381)
MARGE D'INTERET	617 433	657 518
Commissions (produits)	71 810	71 810
Commissions (charges)	(513)	(513)
MARGE SUR COMMISSIONS	71 297	71 297
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	78 264	78 264
Produits des autres activités	157 987	54 362
Charges des autres activités	(109 248)	(45 707)
PRODUIT NET BANCAIRE	815 733	815 733
Charges générales d'exploitation	(353 140)	(353 140)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(45 267)	(45 267)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	417 326	417 326
Coût du risque	(23 908)	(23 908)
RESULTATS D'EXPLOITATION	393 418	393 418
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 002	1 002
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(27 057)	(27 057)
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPOT	367 364	367 364
Impôt sur les résultats	(119 286)	(119 286)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
RESULTAT NET	248 078	248 078
Intérêts minoritaires		
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	248 078	248 078

Dans un souci de pertinence et de recherche de l'image fidèle, les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et les commissions versées relatifs aux fonds de titrisation consolidés (Crédilog) sont désormais comptabilisés au niveau du compte de résultat respectivement dans les rubriques "Intérêts et produits assimilés", "Intérêts et charges assimilés" et "Commissions(charges)". Au 30 juin 2009, ces produits et charges ont été comptabilisés au niveau des rubriques "Produits des autres activités" et "Charges des autres activités". Il est à noter que ce reclassement est sans impact sur le Produit Net Bancaire (PNB) et le Résultat.

MARGE D'INTERETS

en milliers de DH

RUBRIQUES	30/06/2010	30/06/2009
Sur opérations avec les établissements de crédits	9 310	13 382
Sur opérations avec la clientèle	943 028	818 816
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	15 289	11 397
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	0	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	0	-
Sur opérations de crédit bail	0	-
Autres intérêts et produits assimilés	86	127 679
Produits d'intérêts	967 713	971 274
Sur opérations avec les établissements de crédits	25 090	21 940
Sur opérations avec la clientèle	243 168	194 240
Actifs financiers disponibles à la vente	0	-
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	0	-
Sur dettes représentées par titres	115 928	137 662
Sur dettes subordonnées	0	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	0	-
Sur opérations de crédit bail	0	-
Autres intérêts et produits assimilés	0	-
Charges d'intérêts	384 186	353 841

PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITES

en milliers de DH

RUBRIQUES	30/06/2010	30/06/2009
produits de la promotion immobilière		
produits de l'activité hôtelière	52 778	31 762
Produits sur opération de location simple		
charges de l'activité hôtelière	(15 397)	(9 363)
variations de juste valeur des immeuble de placement		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance		
Autres produits nets de l'activités d'assurances		
variation des provisions techniques des contrats d'assurances		
Autres produits	22 494	126 225
Autres charges	(22 166)	(99 885)
Produits et charges nets des autres activités	37 709	48 739



DOTATIONS AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de DH

RUBRIQUES	30/06/2010	30/06/2009
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	49 312	45 267
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
Total	49 312	45 267

PREUVE D'IMPOTS

en milliers de DH

RUBRIQUES	30/06/2010	31/12/2009
Actifs d'impôt différé	0	0
Passifs d'impôt différé	217 899	165 632
Position nette	(217 899)	(165 632)

RUBRIQUES	30/06/2010	30/06/2009
Charges d'impôts exigibles	30 532	41 360
Charge d'impôts différés	(17 951)	77 926
Charge d'impôt de la période	12 581	119 286

RUBRIQUES	30/06/2010	30/06/2009
Résultat avant impôts, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultats des Sites MEE	36 642	366 361
Taux d'impôt théorique	37%	37%
Impôt théorique	13 557	135 554
Ecart taux mère/filiales	(1)	3 634
Effet différences permanentes	(976)	(19 902)
Activation IFA antérieure/utilisation report déficitaire/impact changement taux IS		
Effet des autres éléments		
Charges effectif d'impôts	12 581	119 286

PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCÉ en milliers de DH

Entreprises associées	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Produit des activités ordinaires	Quote part dans le résultat
Maghreb Titrisation	2 802	996	19 121	4 700	329
Total	2 802	996	19 121	4 700	329

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le CIH a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre de la période 2000-2007 suite auquel un règlement transactionnel a été conclu avec la Direction Générale des Impôts en août 2010.

L'impact global de cet événement a été reflété dans les comptes consolidés du groupe CIH au 30/06/2010.

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMÉDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2010

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 3 111 581 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 24 389.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent

COUT DU RISQUE

en milliers de DH

	30/06/2010	30/06/2009
Dotations aux provisions	488 538	275 506
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	294 648	273 933
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	0
Provisions pour risques et charges	193 889	1 573
Reprise de provisions	246 801	353 564
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	227 632	347 793
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	(5 244)
Provisions pour risques et charges	19 169	11 015
Variation des provisions	241 737	(78 058)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	38 985	5 607
Récupérations sur prêts et créances amorties	0	0
Autres pertes	0	96 359
Coût du risque	280 722	23 908

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

en milliers de DH

Dénomination sociale	Pays	juin-10		déc-09		Méthode de consolidation
		% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	
CIH	Maroc	100%	100%	100%	100%	Consolidante
Lido	Maroc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Wafa Hôtel	Maroc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Paradise	Maroc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Iter Erfoud	Maroc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Sizag Zagoura	Maroc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Tichka Ourazate	Maroc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Maghreb Titrisation	Maroc	33%	33%	33%	33%	Mise en équivalence
Crédilog 1	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 2	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale

Au 30/06/2010, le périmètre de consolidation du groupe CIH a enregistré une variation par rapport au 31/12/2009 compte tenu de la consolidation des entités suivantes :

- ITER ERFLOUD

- SITZAG ZAGOURA

- TICHKA OURAZATE

Ce changement de périmètre de consolidation a impacté les capitaux propres consolidés part du groupe de -11 809 KDH

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe Crédit Immobilier et Hôtelier arrêtés au 30 juin 2010, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 24 septembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)

Abdelaziz Al Mechat

Associé



Deloitte Audit

Fawzi Briel

Associé



EXTRAITS DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 30/06/2010

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier applique :

- les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) publié en date du 08 octobre 2007;
- le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :
 - les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
 - les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

NORMES, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :

- Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente, et instruments dérivés.

- Coût : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes

- Coût : pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immeubles de placement et les immobilisations corporelles et incorporelles

Bases de présentation

Les états financiers du Groupe sont présentés en retenant le modèle IFRS préconisé par Bank Al Maghrib au niveau du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Méthodes d'évaluation

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles portent essentiellement sur les logiciels acquis. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

- Immeubles et constructions à usage administratif:

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvre, terrassement	50
Catégorie B	Façade, menuiserie, revêtements et aménagements extérieurs, faux plafond	30
Catégorie C	Étanchéité, électricité, pré-cablage	15
Catégorie D	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, réseau téléphonique	10

- Immeubles et constructions à usage touristique:

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvres terrassement, structure métallique	50
Catégorie B	Menuiserie, revêtement, cloisons amovibles et aménagement extérieurs	15
Catégorie C	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, équipements cuisines, étanchéité, électricité	10
Catégorie D	Équipements hôteliers, mobiliers, équipements piscine, peinture	5

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

Les taux d'amortissements retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

TEST DE DÉPRÉCIATION ET PERTES DE VALEUR DES ACTIFS

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice (UGT) de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu à la valeur du goodwill au bilan. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et le calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectuée via la projection du cash flow normalif à l'infini. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré du capital.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un actif financier peut être défini comme :

- un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou d'autres actifs financiers ;
- un droit d'échanger d'autres instruments financiers dans des conditions potentiellement favorables ;
- un instrument de capitaux propres d'une autre entreprise sauf titres de filiales, entreprises associées et coentreprises. (régies par les normes IAS 27, 28 et 31), à l'exception des actions propres acquises par l'entreprise ou ses filiales.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ».

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixe ou déterminable. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des Créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte.

Les événements entraînant une preuve objective de dépréciation, cités par IAS 39 § 59, sont les suivants :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur,
- une rupture de contrat effective telle qu'un défaut de paiement du principal ou des intérêts,
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité non envisagée autrement par le prêteur,
- une probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur,
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à cause de difficultés financières,
- des informations observables indiquant qu'il y a une baisse mesurable dans les flux futurs estimés d'un groupe de prêts depuis leur enregistrement initial, bien que la baisse ne puisse être encore identifiée dans les prêts individuels du groupe, incluant :

- des changements défavorables du statut de paiement des emprunteurs dans le groupe, par exemple une augmentation des retards de paiement ou une augmentation du nombre de cartes de crédit ayant atteint leurs limites de crédit,

- des conditions économiques nationales ou locales qui sont corrélées avec les défauts sur les actifs du groupe, par exemple une augmentation du taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs, une diminution des prix du marché immobilier pour les prêts hypothécaires dans la zone concernée ou des variations défavorables des conditions d'un secteur qui impactent les emprunteurs du groupe.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue et correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances en souffrance assorties de provisions ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Concernant les garanties reçues à prendre en compte pour le calcul de la provision, il est considéré :

- qu'à priori la valeur devant être retenue est la valeur au moment de l'estimation de la provision et non une valeur tenant compte de l'éventuelle dégradation dans le futur de l'élément constituant cette garantie (par exemple un immeuble) (Base IAS 39 § AG86),

- que même lorsqu'une garantie couvre une créance à 100 %, il y aura généralement une dépréciation du fait d'un calcul basé sur les flux actualisés lorsque le montant garanti est versé tardivement à l'établissement créancier. Il convient de signaler que le groupe Crédit Immobilier et hôtelier a retenu des délais de récupération par nature de garantie.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;

- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;

- les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables « gains ou pertes latents ou différés ». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par le compte de résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en Dettes envers les établissements de crédits, en Dettes envers la clientèle ou en Dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements. Ces titres intègrent les opérations de pension, matérialisée par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation » est sorti du bilan en tout ou en partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe CIH offre un certain nombre d'avantages à ses employés et portant essentiellement sur les éléments suivants :

- prime de fin de carrière ;
- prime d'ancienneté ;
- indemnité de départ à la retraite anticipé.

Régimes à prestations définies

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour les régimes à prestations définies. Cette méthode permet d'imputer, au compte de résultats, le coût de la prestation sur la durée d'activité prévue du salarié. Le CIH a opté pour l'utilisation de la méthode dite du « corridor ». Cette méthode autorise à ne reconnaître en résultat, de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés, que la fraction des écarts actuariels nets cumulatifs qui excède le corridor. Le corridor est déterminé par la valeur la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de

l'obligation brute ou 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du plan.

Régimes à cotisations définies

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le montant est comptabilisé en charge de l'exercice. L'obligation du Groupe CIH se limite à payer le montant que le groupe a accepté de verser aux organismes de prévoyance sociale pour le compte des salariés.

Indemnités de départ à la retraite anticipé

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où le Groupe est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Le CIH doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Principales hypothèses retenues

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages long terme	
	30-juin-10	31-déc-09	30-juin-10	31-déc-09
Hypothèses (moyennes pondérées)				
Taux d'actualisation	4,95%	4,95%	4,45%	4,45%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Rendement attendu à long terme des actifs				
Nombre de bénéficiaires :				
- Actifs	1 480	1 540	1 480	1 540
- Retraités				
Composition de l'actif de régime				

Le passif résultant des avantages au personnel est égal à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés. Ce calcul prend en compte les hypothèses actuarielles et démographiques. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est celui des bons de trésors augmenté d'un spread de risque situé entre 0,40% et 0,65%. Les bons de trésors retenus sont ceux qui ont une échéance équivalente à l'échéance moyenne du passif résultant des avantages au personnel. Ainsi, pour les indemnités de départ et l'ancienneté les maturités respectives suivantes ont été retenues : 13 ans et 7 ans.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

La norme IAS 12 impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice. Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision soit dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est obligatoire lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont en principe étalés en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions relatives aux droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat, quand la prestation est réalisée, au niveau de la rubrique Produits de commissions- Prestation de services et autres.

Compte tenu de l'impact non significatif des commissions, la banque n'a pas procédé à leur étalement.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment les rémunérations du personnel, les provisions au titre des avantages à long terme et indemnités de départ, ainsi que les charges sociales y afférentes.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans les paragraphes consacrés aux produits d'intérêts et de commissions.

Il s'agit principalement des produits de location ou d'exploitation directe générés par les unités hôtelières du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Afin d'élaborer le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont établis semestriellement à partir des comptes individuels du Crédit Immobilier et Hôtelier et de toutes les entités sur lesquelles il exerce un contrôle, contrôle conjoint ou influence notable.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Les filiales détenues par le Crédit Immobilier et Hôtelier étaient consolidées selon le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en utilisant la méthode de la mise en équivalence. En IFRS, les filiales sont consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale.

Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes ; ou

- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Le Groupe a fait le choix, comme autorisé par la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises », de consolider selon la méthode de la mise en équivalence les entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées soit au coût soit conformément aux dispositions de l'IAS 39.

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé qui est classé comme détenu en vue de la vente) selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme.

Retraitements de consolidation



Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Date de clôture

Toutes les entités du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels au 31 décembre ou semestriels au 30 juin.

Une liste des entités consolidées par le Groupe à la date de clôture est fournie en annexe.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

GOODWILL

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et ré-estimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} janvier 2007, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1^{er} janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1. **RECOURS À DES ESTIMATIONS**

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations

en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Provisions pour dépréciation des créances clients
- Goodwill ;
- Provisions pour risques et charges
- Avantages au personnel.

OPERATIONS DE TITRISATION

La titrisation est une technique financière permettant à un établissement de crédit de vendre ses créances en les transformant en titres liquides et négociables. L'établissement cédant, vend un lot de créances à une structure ad hoc : le Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT).

Le FPCT émet des parts représentatives de ces créances. Ces parts sont placées auprès d'investisseurs. Les créances s'amortissent, et les flux ainsi générés, intérêt comme capital, sont rétrocédés au FPCT par le recouvreur. Les sommes ainsi versées sont affectées au remboursement et à la rémunération des parts.

Le Fonds est couvert contre les risques de défaillance des débiteurs par un ensemble de garanties et de sûretés telles que les sûretés réelles attachées aux créances, la constitution du Fonds de réserve, l'émission de la part résiduelle et enfin les avances techniques.

La Titrisation est une technique financière qui offre plusieurs avantages et opportunités dans des conditions normales du marché et des banques.

En effet, la Titrisation est un moyen efficace pour essentiellement :

1. Augmenter la capacité de financement d'un établissement : La Titrisation est un moyen qui permet d'alléger le bilan et de réaliser une économie en fonds propres pour le CIH. C'est une alternative efficace à l'augmentation du capital et au financement obligataire.

2. Gérer les risques de crédit, de liquidité et de taux ;
3. Profiter des opportunités que le marché offre et améliorer ainsi la rentabilité de la banque.

Le CIH a initié la création du premier fonds de titrisation au Maroc permettant d'externaliser le risque de crédit et de ne conserver que les avantages y afférents. Le premier FPCT a été émis par le CIH en avril 2002, portant sur un montant de 500 millions de dirhams, le deuxième Fonds a été émis en juin 2003, portant sur un montant de 1 000 millions de dirhams et le troisième fonds a été émis en décembre 2008 portant sur 1 500 millions de dirhams.

En normes IFRS, les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation constituent des entités ad hoc au sens des dispositions de l'interprétation SIC 12, et à ce titre font l'objet d'une consolidation. Les principaux éléments de ces fonds sont récapitulés comme suit :

FPCT	Nature des actifs	Année de création	Nominal à l'origine	Solde au 30/06/2010*
Crédilog I	Prêts hypothécaires	2002	500	73
Crédilog II	Prêts hypothécaires	2003	1 000	331
Crédilog III	Prêts hypothécaires	2008	1 500	1 312

* En millions de dirhams

GOVERNANCE ET GESTION DES RISQUES AU SEIN DU CIH

Le dispositif de gestion des risques du CIH s'inscrit dans le cadre du respect des dispositions réglementaires émises en la matière par le régulateur national.

Ce dispositif se fixe comme objectif d'assurer une veille permanente concernant les meilleures pratiques en matière de gestion des risques afin d'en assurer le déploiement progressif de manière à garantir un équilibre permanent entre le développement des activités du CIH et la maîtrise des risques y afférents.

Le système de gouvernance des risques adopté au CIH s'inscrit dans le cadre des dispositions émises en la matière par Bank Al-Maghrib, notamment la circulaire sur le contrôle interne (40/G/2007) et la Directive sur la bonne Gouvernance (50/G/2007), publiées en août 2007.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est responsable en dernier ressort de la solidité financière du CIH. Il arrête les orientations stratégiques du CIH et assure la surveillance de la gestion de ses activités.

Il approuve, sur proposition du Président Directeur Général, la stratégie globale du CIH et sa politique de gestion des risques.

Il s'assure de la mise en œuvre, par le Président Directeur Général, d'un système de mesure, de maîtrise, de surveillance et de contrôle des risques et valide les limites globales d'expositions aux risques proposées par la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration est tenu régulièrement informé des expositions aux risques du CIH à travers notamment le Comité d'Audit.

RÔLE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre de la stratégie risque fixée par le Conseil d'Administration. Elle décline cette stratégie en politique et limites et veille à leur application dans les processus de gestion et d'allocation des fonds propres.

La Direction Générale définit les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion des risques et s'assure de la mise en place d'un système de contrôle interne indépendant et efficace.

Elle s'assure de l'existence d'un système de Reporting approprié qui lui permet de disposer d'informations pertinentes et régulièrement mises à jour sur l'exposition du CIH aux différents risques.

La Direction Générale se fait assister dans ces missions par des structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle et par des Comités spécialisés de suivi et de surveillance des risques.

RÔLE DES STRUCTURES ET COMITÉS SPÉCIALISÉS DANS LA GESTION DES RISQUES ET LE CONTRÔLE

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des normes et procédures internes.

À l'occasion de la réorganisation générale du CIH, effectuée en janvier 2010, un renforcement des mécanismes de pilotage de suivi des risques a été introduit à travers la mise en place d'une ligne métier Risques et la création de Comités dédiés au pilotage et au suivi des risques.

Les structures de pilotage et de suivi des risques

> Le Pôle Risque composé de

- La Direction des Engagements
- La Direction des Risques
- La Direction du Support Juridique

> Les entités de suivi des engagements relevant des pôles commerciaux.

La ligne métier Risques est ainsi structurée autour des Directions relevant du Pôle Risques, et s'appuie, dans le cadre d'une organisation matricielle, sur des structures de suivi des engagements rattachées aux trois Pôles commerciaux de la banque (Détail, Immobilier et Entreprises) tant au niveau central que régional.

Les Comités de supervision, de pilotage et de suivi des risques :

La nouvelle organisation du pilotage des Risques et de suivi des risques, s'appuie sur des comités de supervision des risques (Comité de Management des Risques, Comité du Contrôle Interne) et des comités de gestion opérationnelle des risques (Comités de Pilotage du Risque de crédit, des Risques Opérationnels, de Conformité, de Suivi des Risques sensibles (watch list), de suivi du Contentieux et de Provisionnement et Comité ALM).

Les structures de Contrôle et de surveillance :

- > Le Pôle Conformité
- > La Direction de l'Audit et de l'Inspection Générale.

Pour l'ensemble des activités de la banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (Surveillance Permanente) et un contrôle de deuxième niveau assuré par le Pôle Conformité. La Direction de l'Audit assure un contrôle de troisième niveau.

PRINCIPES DE BASE RÉGISSANT L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

L'activité de crédit au C.I.H s'appuie sur les principes de base suivants :

- Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- Respect des normes internes régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises, etc.) ;
- Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opéré par des

structures indépendantes ;

- Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits ;
- Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés ;
- Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés ;

ANALYSE DU PORTEFEUILLE DES ENGAGEMENTS

> Répartition des encours de crédit par marché et par nature de crédit

La répartition de l'encours global des crédits par marchés de clientèle, au 30 juin 2010, continue à refléter :

- La concentration des crédits sur le marché des particuliers qui représente 60 % de cet encours ;
- La forte concentration de l'activité de crédit sur le seul secteur de l'habitat, dans la mesure où les crédits à la production et à l'acquisition de logements représentent 74% du cumul des encours ;
- La bonne division des risques de crédit puisque l'encours des crédits aux particuliers représente plus de la moitié de l'encours global.
- La concentration des crédits à la promotion immobilière sur les deux régions du Grand Casablanca et de Rabat qui cumulent 53 % de l'encours global hors Contentieux des concours alloués à ce secteur d'activité.

> Qualité du portefeuille de crédit

- Le volume global des créances en souffrance (CES) est en baisse continue depuis 2004. Il est passé en brut de 15 MDH à la fin 2004 à 7,1 MDH à fin juin 2010.
- La part relative de ces créances (CES) dans l'encours global Crédit est quasiment stable, elle s'établit à 24.9% au 30 juin 2010.

(A VERIFIER)

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Afin de cerner l'ensemble du périmètre relatif à la gestion des risques opérationnels, la banque a mis en place un progiciel dédié et a assuré des actions de conduite de changement pour les intervenants dans le processus de gestion de ces risques.

PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Un Plan de Continuité d'Activité est en cours de mise en place.

ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

La Banque de l'Entreprise est en charge la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque et la gestion de la couverture de la position de change.

Elle est chargée de veiller au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à l'activité de la Salle des marchés.

La Direction des Risques a en charge la surveillance et le suivi global du risque de marché.

GESTION ACTIF – PASSIF

Le CIH a poursuivi durant l'année 2010 le renforcement de son dispositif de gestion des risques de taux et de liquidité en conformité avec les dispositions réglementaires.

Un Comité ALM se tient trimestriellement pour s'assurer du respect de ce dispositif.

RATIO DE SOLVABILITÉ ET ACTIFS PONDÉRÉS

Au 30 juin 2010, le ratio de solvabilité s'est établi à 16,29% avec un total de fonds propres prudentiels de 2770 MDHS et un total actifs pondérés de 17 005 MDHS.

Le risque de crédit est le risque le plus consommateur en fonds propres (86%), suivi par le risque opérationnel (14%). Quant au risque des marchés, le CIH n'en est pas assujéti au 30 juin 2010.

> Risque de Crédit

En application de l'approche standard, les actifs pondérés au CIH au titre du Risque de crédit, représentent 14 556 MDHS au 30 juin 10 pour une consommation en fonds propres de 1 164 MDHS.

> Risque de Marché

Le calcul des seuils d'assujettissement au 30 juin 10 fait état d'un non assujettissement du CIH aux risques relatifs au portefeuille de négociation et à la position de change.

> Risque Opérationnel

Pour le risque opérationnel, c'est l'approche « indicateur de base » qui a été adoptée par le CIH.

Les actifs pondérés au CIH au titre du Risque opérationnel représentent 2 449 MDHS au 30 juin 2010 pour une consommation en fonds propres de 196 MDHS.

